



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC

## Retraite

### Prendre en compte les années d'études !

PP 46 10/07/2013

#### CFE-CGC

59 rue du Rocher  
75008 Paris  
☎ 01 55 30 12 12  
[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)

#### Directeur de la Communication

Pierre Jan  
☎ : 01 55 30 12 92  
06 32 05 69 02

Mél : [pierre.jan@cfecgc.fr](mailto:pierre.jan@cfecgc.fr)

En préalable à toute discussion sur les retraites, la CFE-CGC demande que les années d'études post baccalauréat soient prises en compte dans le calcul des annuités retraite.

L'évolution des parcours professionnels, l'allongement du temps passé en formation supérieure et le nombre grandissant d'élèves poursuivant leurs études au-delà du baccalauréat rendent nécessaire la prise en compte de ce facteur. 72 % des jeunes d'une génération accèdent au niveau du bac et près de 8 sur 10 s'inscrivent dans l'enseignement supérieur. Il s'agit là d'un énorme avantage de productivité et d'une réelle avancée sociale. Sur le long terme, une année d'étude supplémentaire en France augmente la production économique de 3 à 6 % selon l'OCDE.

Les jeunes entrent beaucoup plus tardivement sur le marché du travail et commencent donc à cotiser plus tard. À 27 ans en moyenne, ils occupent leur premier emploi stable, réduisant d'autant leurs cotisations pour la retraite par rapport aux générations précédentes. Le rapport Moreau démontre qu'à l'âge de 30 ans, un jeune né en 1974 a cotisé dix trimestres de moins qu'une personne née en 1954.

La CFE-CGC exige que cette nouvelle donne soit intégrée dans le mode de calcul de la retraite. Il existe des dispositifs pour ceux qui s'investissent dans des études supérieures parfois longues. Seule cette prise en compte permettra de redonner des perspectives et de la confiance aux jeunes.

Pérenniser un dispositif de retraite par répartition qui repose sur le lien intergénérationnel impose de s'intéresser à toutes les générations, jeunes compris.

À la Grande conférence sociale, le président de la République s'est montré favorable à cette intégration des années d'études. La CFE-CGC attend maintenant du gouvernement qu'il passe des discours aux actes !



Dossier suivi par : Serge LAVAGNA  
Secrétaire national confédéral – Protection Sociale  
☎ : 06 80 15 83 98 - ✉ : [serge.lavagnad@cfecgc.fr](mailto:serge.lavagnad@cfecgc.fr)